ENJOY ENGLISH
Anglais Social & Professionnel

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription :

L'inscription à la formation est à effectuer au minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Dès réception de la demande d'inscription, il sera adressé au bénéficiaire une convention ou un contrat de formation professionnelle en trois exemplaires dont l'un est à nous retourner signé.

Dès le retour de la convention ou du contrat de formation signé, il sera adressé au bénéficiaire un courrier de convocation à la formation avec les horaires, le livret d'accueil, le programme de formation, le CV du ou des formateurs, le règlement intérieur applicable aux stagiaires.

A l'issue de la formation, une attestation individuelle de formation sera envoyée à chaque stagiaire. Une fiche de présence signée par les stagiaires et le formateur par demi-journée ou un certificat de réalisation FOAD signé par l'organisme de formation, l'employeur et le stagiaire. La facture de la formation sera envoyée au prescripteur.

Règlement :

En cas de subrogation de la formation avec un financeur et dans le cadre d'un restant dû par le bénéficiaire :

- Dans le cas d'une **convention** (personne morale) : le solde sera facturé et réglé au prestataire à réception de la facture après la formation.

- Dans le cas d'un **contrat** (personne physique) : le solde sera échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation et réglé au prestataire à réception de la facture.

En l'absence de subrogation de la formation avec un financeur :

- Dans le cas d'une **convention** : un acompte de 30 % du montant total TTC sera versé au prestataire par le bénéficiaire à la signature de la convention et le solde à l'issue de la formation à réception de la facture.

- Dans le cas d'un **contrat** : un acompte de 30 % du montant total TTC sera versé au prestataire par le bénéficiaire à l'issue du délai de rétractation et le solde sera échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation et réglé au prestataire à réception de la facture.

En cas de possibilité de financement par un organisme financeur, il appartient au bénéficiaire d'effectuer les démarches de prise en charge auprès de celui-ci.

Annulation ou interruption du stage :

Annulation du fait du bénéficiaire :

Sauf dénonciation plus de 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation, la facturation aura lieu au prorata temporis des sommes engagées.

Annulation du fait de l'organisme de formation :

En cas d'annulation de la part de l'organisme de formation, la formation ne sera pas facturée et l'acompte sera remboursé dans sa totalité.

En cas de cessation anticipée de la formation :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou du fait du stagiaire pour un autre motif que le cas de la force majeure dûment reconnue, la modalité financière suivante sera appliquée :

- Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention ou au contrat de formation.

Litiges :

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Vienne.

Tarifs :

Pour les prix de nos formations, se référer à nos tarifs visibles au public sur notre site internet : http://www.enjoy-english.pro

Report :

La recherche d'un meilleur équilibre pédagogique des sessions de groupe peut nous amener à modifier les dates de formation.